

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	29	29

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2010**

N° 2010- 70

Date de la convocation
08/12/2010

Date d'affichage
08/12/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS. ACTUALISATION.

Le 16 décembre 2010 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,
MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques,
adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine,
MILLOT Bernadette, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD
Jean Michel, JOSEPH Denis, LHENRY Hervé, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude,
SARTELET Alain, SMITH William

Excusés :

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne
Mme DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Secrétaire de séance : Mme MILLOT Bernadette

M. BISSON expose que par délibération n° 2008-36 du 3 avril 2008, nous avons actualisé notre règlement intérieur des marchés publics.

Il comprend en annexe la nomenclature des produits, prestations de services et travaux.

Cette nomenclature encadre, par le biais des rubriques, l'évaluation des besoins annuels, sur lesquels sont basés les seuils de publicité et de modalité interne de prise de décision de l'acheteur.

Afin d'acquérir une plus grande souplesse d'achat, il vous est proposé de décliner certaines rubriques (existantes dans la nomenclature générale européenne).

1°) A « Livres, brochures et dépliants imprimés » seraient ajoutés :

- livres scolaires (code 22111000-1)
- manuels scolaires (code 22112000-8)

2°) A « photocopieurs et matériel d'impression » serait ajouté :

- pièces et accessoires de photocopieurs (code 30125000-1)

3°) A « machines, fournitures et équipements de bureau divers » serait ajouté :

- fournitures de bureau (code 30192000-1)

4°) A « mobilier routier » seraient ajoutés :

- mobilier urbain (code 34928400-2)
- matériel de signalisation (code 34928471-0)
- équipement d'éclairage public (code 34928500-3)
- panneaux à messages variables (code 3494000-0)

5°) A « jouets » serait ajouté :

- jeux éducatifs (code 37524100-8)

6°) A « produits chimiques variés » serait ajouté :

- produits de nettoyage et produits à polir (code 39800000-0)

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 17 décembre 2010

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX